



## Premier conseil communautaire de MBA de « routine », A noter cependant la gratuité des transports scolaires.

Les idées que notre groupe propose finissent parfois par émerger. Nous l'avons vu lors de récents conseils communautaires : Fonds de concours plus favorable aux petites communes, gratuité des transports scolaires, contributions communales à la petite enfance stabilisées, ...

Chaque fois, la proposition est présentée comme un bienfait que l'exécutif accorde. Quand nous déposons des amendements ou demandons des modifications en cours de séance ils sont rejetés vigoureusement par l'exécutif. Et quelques mois plus tard ces propositions peuvent réapparaître dans les rapports qui tombent du ciel de l'exécutif.

Lors du conseil communautaire d'avril nous avons vu arriver la gratuité des transports scolaires. Nous la réclamons depuis 2014 dans toutes les réunions du SITUM puis de la MBA. En mars encore, lors du vote du budget, Eve Comtet-Sorabella, Hélène Friat et Maurice Plassard l'ont encore réclamée. Ils ont été renvoyés dans les cordes : « C'est aux CCAS des communes de financer cette gratuité ».

Voir à ce sujet l'enregistrement sonore du rapport 37 au lien ci-dessous. La gratuité du transport des lycéens et collégiens est évoquée à partir de la 20ème minute de la bande audio :

[http://www.mb-agglo.com/documents/portal643/Conseils\\_Communautes/2017/AUDIO\\_2017/cc090317\\_rapport\\_37.mp3](http://www.mb-agglo.com/documents/portal643/Conseils_Communautes/2017/AUDIO_2017/cc090317_rapport_37.mp3)

Un mois plus tard, on retrouve cette proposition dans le rapport N°7.

Nous nous en félicitons mais ce n'est pas un fonctionnement démocratique normal. Il devrait y avoir dans les commissions et au conseil communautaire un dialogue constructif entre la majorité et l'opposition. Nous essayons toujours d'être constructifs. Cette fois-ci encore, nous avons pris acte de l'effort sensible de solidarité pour les petites communes en proposant des fonds de concours différenciés :

- 45 € par habitant pour les communes de moins de 1000 habitants
- 40 € par habitant pour les communes entre 1000 et 2000 habitants
- 30 € par habitant pour les communes de plus de 2000 habitants .

Nous avons cependant présenté un amendement technique pour supprimer l'effet de seuil que comportait la proposition du président et qui faisait, par exemple, qu'une commune de 2000 habitants qui passe à 2001 habitants perd 20 000 € de fonds de concours.

Même cet amendement technique a été à blackboulé par 53 voix contre et 10 voix pour.

Mais nous ne désespérons pas de voir réapparaître un jour cette disposition ointe du sceau de l'exécutif, ce qui la fera passer à l'unanimité.

Ces vicissitudes de la vie de notre collectivité montrent que le président n'aime pas le dialogue, le débat et la co-construction.

Les rapports doivent tomber ficelés du ciel de l'exécutif, en commission, en conseil des maires puis en conseil communautaire où les élus ne sont là que pour lever le bras quand le président le leur demande.

Pourtant nos propositions concernent aussi des dossiers bien plus lourds pour l'avenir :

- L'établissement d'un plan de déplacements urbains concerté avec les usagers ,
- le dialogue avec la partie Est de notre bassin de vie ,
- la stratégie des installations commerciales pour revitaliser notre centre-ville
- etc...

**On pourrait faire plein de choses si le dialogue était possible**

## • Nos principales prises de position:

### Rapports n° 3 à 5 : Décisions sur les zones d'activités

Ces rapports très importants concernaient le développement économique de notre agglomération :

- ZAC Europarc Sud Bourgogne : modification du dossier de création et avenant au contrat de concession pour accueillir de petites entreprises (terrains de moins de 2000 m²)
- ZAC Europarc Sud Bourgogne : Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2016

- ZAC En Darèze à La Roche Vineuse : transfert du contrat de concession et de sa garantie d'emprunt
- Nous avons voté ces rapports qui vont dans un sens que nous partageons.**

## **Rapports n° 6 à 8 : Transports**

### **Rapport 6 : Délégation de service public des Transports Urbains**

**Eve Comtet-Sorabella** : Le SITUM a décidé du mode de gestion et la nouvelle assemblée doit s'y conformer. Prolonger la DSP actuelle aurait permis à notre agglomération l'élaboration d'un projet des mobilités pour tous les habitants du territoire. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. D'ailleurs, notre décision porte sur le choix d'un délégataire et d'une convention de délégation de service public mais en aucun cas de l'offre de transport à venir.

Les annexes au projet de convention sont vides d'éléments. Pour l'ensemble des motifs exposés, je m'oppose à cette convention imprécise.

**Maurice Plassard** : Le dossier est incomplet, les annexes ne sont pas renseignées : Description du service à rendre (page 58), Tarification retenue pour le calcul des recettes prévisionnelles (page 59), le règlement d'exploitation (page 60).

Le budget a inscrit un montant supérieur de 60% à ce qui nous est annoncé aujourd'hui. Pourquoi ?

Nous demandons le report du vote au prochain conseil après qu'il soit complété.

**Résultat du vote : 1 contre / 5 Ne Prennent Pas Part au Vote / 3 Abstentions**

### **Rapport N° 7 Harmonisation des conditions d'accès transport scolaire**

**Maurice Plassard** : Tout d'abord félicitation à Georges Lascroux et à l'ensemble de l'exécutif MBA pour, enfin, comme écrit dans le rapport 'garantir l'égalité de traitement' de tous les scolaires sur notre territoire par 'l'accès au transport scolaire sans avoir à s'acquitter d'un titre de transport'. C'est bien cela la gratuité des transports scolaires que nous demandons systématiquement et qui nous a toujours été, jusqu'à présent, refusée. Merci pour les familles de la zone 'ex SITUM' qui étaient pénalisées par rapport à celles du reste de notre département.

Mais je ne suis pas dupe des éventuelles arrières pensées 'politiciennes' de tel ou tel en relation avec le transfert de cette compétence à la Région. Pour ma part je ne change pas d'avis en fonction du payeur.

Afin de compenser en partie l'inégalité appliquée ces dernières années, je vous propose le remboursement aux familles des sommes indument perçues au titre des transports scolaires pour l'année scolaire 2016/2017.

Cela doit être possible selon le même principe que celui décidé par notre conseil, à l'initiative de son Président, pour le remboursement de CFE comme inscrit au BP 2017 .

**Eve Comtet-Sorabella** : Je demande que le financement de cette gratuité soit assurée par une participation de l'agglomération et que le produit du versement transport soit utilisé à financer une partie de la mobilité des habitants du sud de l'agglomération.

**Résultat du vote : Amendement :10 pour / 53 Contre**

**Délibération : 8 Abstentions.**

## **Rapports n° 11 et 12 : Habitat**

### **Programme Local de l'Habitat : Bilan 2016**

**Eve Comtet-Sorabella** : On voit dans le bilan des actions 2016 la priorité donnée à l'aide à l'accession à la propriété, l'objectif a presque été triplé, passant de 24 à 61, et l'absence totale de réalisation de l'objectif de réhabilitation de 83 logements sociaux. Je rappelle que la réhabilitation massive du parc de logement social doit être une priorité au même titre que l'aide à l'accession car au rythme actuel des réhabilitations, il faudra 40 ans pour moderniser les logements qui, pour les plus anciens, ont 40 ans. Par ailleurs, il est dans l'intérêt général que les logements sociaux aient le moins de vacance possible. En effet, environ 20% des fonds propres des offices de l'habitat sont consacrés au financement des constructions nouvelles. Ces fonds propres sont eux-mêmes constitués par les loyers des locataires du parc. La vacance est donc un frein aux constructions nouvelles. Tant que notre territoire comptera plus de 50% d'habitants éligibles au logement social, le rythme de réhabilitation mais aussi de construction devra être soutenu. Sans cela, soit les ménages partiront, soit ils vivront dans des logements de moins en moins confortables voire dans du logement indigne. La vacance des logements est préoccupante, elle représente environ 12% du parc de logement. Il nous faut arriver à la réduire avec le double objectif d'éviter l'étalement urbain en utilisant les constructions existantes et de répondre aux besoins exprimés tout en valorisant l'offre de logements collectifs.

Devant l'absence de réalisation des réhabilitations prévues sur les logements du parc social, je m'abstiens sur ce bilan et je souhaite que des perspectives chiffrées de réhabilitations soient apportées sur 2017.

## **Rapport n° 14 : « Aide au développement local des communes membres » : règlement d'intervention 2017-2019**

**Dominique Jobard** :

Je rappelle tout d'abord que notre groupe a toujours souhaité une communauté d'agglomération majeure qui réalise elle-même les infrastructures et mette en place les services pour le bien de nos concitoyens au lieu d'une agglomération mineure qui se contente de collecter l'impôt, d'exercer les compétences obligatoires et de confier aux communes de façon totalement indépendante la réalisation des

équipements et des services.

En attendant ce moment idéal où notre communauté fera enfin preuve de maturité politique, nous prenons acte de la mise en place de fonds de concours pour aider les communes dans leurs réalisations et nous notons que ce nouveau règlement des fonds de concours est plus favorable aux petites communes que l'ancien. En effet dans l'ancienne CAMVAL, le montant attribué par la communauté était uniforme pour toutes les communes. Cette fois-ci, vous faites bénéficier les plus petites communes d'une aide plus importante.

Nous avons uniquement un amendement de détail. En effet le barème que vous proposez à l'article 3.2 du règlement concernant les montants attribués comporte un effet de seuil gênant.

D'habitude vous n'aimez pas les effets de seuil et nous ne comprenons pas que vous ayez intégré dans votre projet de règlement un effet de seuil aussi important. Nous proposons donc de modifier l'article 3.2 pour que les aides attribuées le soient en fonction des 1000 premiers habitants, puis des mille suivants et enfin en fonction de la population au-delà de 2000 habitants.

**Résultat du vote : 10 Pour notre amendement – 53 contre**

## **Rapport n° 16 : Programme de prévention 2017**

**Eve Comtet-Sorabella** : Il serait intéressant d'avoir le bilan d'évaluation des actions du programme de prévention 2016 afin de voir si les actions programmées ont été réalisées et combien d'agents en ont bénéficié.

Réponse de S.Gaulias : Je n'ai pas ce bilan ici mais on peut le joindre

**Résultat du vote : Unanimité**

## **Informations du président**

**JP Courtois** annonce que les pouvoirs de polices spéciales des maires (urbanisme, voirie, environnement,...) ne lui seront pas transférés, plusieurs maires l'ayant refusé.

De même, le PLU Intercommunal (PLUI) ne sera pas mis en place, la minorité de blocage des conseils municipaux ayant été atteinte.

**Dominique Jobard** demande si le bilan exact des refus de ces transferts peut être communiqué. Le président donne son accord pour cette communication.

## **Merci aux lecteurs de notre bulletin.**

Rendez-vous au prochain conseil communautaire de **Mâconnais – Beaujolais - Agglomération : MBA**

**Judi 29 juin 2017 à 18h30**

**Parc des Expositions – Mâcon**

**Les séances sont publiques**

MBA regroupe 39 communes [\*] et 76 000 habitants. Elle est dirigée par un Conseil Communautaire de 77 membres.

[\*] Azé, Berzé la Ville, Bussièrès, Chaintré, Chânes, Charbonnières, Charnay-les-Mâcon, Chasselas, Chevagny lès Chevrères, Crêches-sur-Saône, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Chapelle-de-Guinchay, La Roche Vineuse, La Salle, Laizé, Leynes, Mâcon, Milly-Lamartine, Péronne, Prissé, Pruzilly, Romanèche-Thorins, St-Amour-Bellevue, St Laurent sur Saône, St Martin Belle Roche, St Maurice de Satonnay, St-Symphorien-d'Anelles, St-Vérand, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré-Pouilly, Varennes-lès-Mâcon, Vergisson, Verzé et Vinzelles